

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le vendredi 14 avril 2023

### **PARCOURS COMPLEXES : LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC) DÉPLOYÉS PAR L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DANS TOUTE LA RÉGION**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a piloté le déploiement de ce dispositif, en partenariat avec l'Union des Dispositifs d'Appui et de Coordination Auvergne Rhône-Alpes (UDAC AURA).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, treize\* dispositifs d'appui à la coordination (DAC) sont constitués et fonctionnent dans toute la région, grâce à la mobilisation des acteurs et aux financements de l'ARS.

**Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) -issus de la fusion des réseaux et des MAIA- viennent en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux dans l'accompagnement des personnes aux parcours de santé complexes. Ils permettent d'apporter des réponses davantage coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé.**

**Ils sont au service de tous les professionnels du territoire et peuvent également répondre aux demandes d'information des personnes et de leurs aidants.**

Dans le cadre d'un contrat pluri annuel que l'ARS signe avec chacun des DAC, l'agence les finance et les accompagne dans la montée en charge et le suivi de leurs activités. L'agence évalue également la qualité du service rendu.

**Financés à hauteur de 20 millions d'euros par an par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, les 13 DAC mobilisent plus de 260 professionnels de santé.**

### **Les DAC sont un interlocuteur unique pour les professionnels de santé dans l'accompagnement des personnes cumulant diverses difficultés et aux besoins de santé complexes**

Constitués d'équipes de professionnels, les DAC permettent aux professionnels de bénéficier :

- d'une information sur les ressources médicales, soignantes et administratives disponibles au sein du territoire pour couvrir l'ensemble des besoins des personnes ;
- d'un appui à l'organisation des parcours ;
- d'une coordination spécifique pour les prises en charge les plus complexes avec l'organisation d'un plan d'action personnalisé ;
- d'un soutien pour renforcer leur capacité à gérer les situations complexes grâce à une analyse des dysfonctionnements éventuels et des besoins spécifiques.

*Exemple : Le Dr R. a un patient atteint d'une pathologie cardiaque qui doit être hospitalisé. Le médecin sollicite alors le DAC pour organiser le transport, l'admission lors de l'hospitalisation et organiser l'aval de l'hospitalisation, sa situation ne permettant pas un retour à domicile.*

## Les DAC peuvent également répondre aux demandes des patients et de leurs aidants

Bien que les DAC ne procurent pas de soins et agissent en subsidiarité, les patients peuvent les solliciter pour leur rôle d'accompagnement et bénéficier :

- d'une information sur les ressources médicales, soignantes et administratives disponibles sur le territoire pour couvrir leurs besoins d'accompagnement ;
- d'une écoute, d'informations, de conseils, de supports pour guider leur parcours et leur permettre d'être acteurs de leur propre prise en charge ;
- d'un accès à des aides pour favoriser leur maintien à domicile ;
- d'une première évaluation de leur demande ;
- d'une vigilance / d'un repérage régulier des fragilités à l'occasion de contacts avec les professionnels du territoire ;
- d'une orientation et d'une mise en relation en réponse à leurs besoins, quels que soient les professionnels sollicités ;
- d'un Plan personnalisé de coordination en Santé (PPCS) explicite et accessible.

*Exemple : Mr D., dont la femme est atteinte de la maladie d'Alzheimer, sollicite des informations auprès du DAC afin d'effectuer les démarches nécessaires à l'adaptation de leur logement, à l'ouverture de droits mais aussi sur l'organisation des professionnels pouvant intervenir au domicile. Il recherche également une offre d'hébergement temporaire pour bénéficier d'un répit.*

## Comment contacter les DAC ?

Professionnels de santé ou particuliers peuvent s'adresser au DAC de leur département, en le contactant par téléphone ou par mail. Les coordonnées des DAC figurent dans le tableau ci-dessous.

**A noter que même si le recours n'est pas initié par le médecin traitant, ce dernier sera informé de la démarche.**

DAC		E-mail	Téléphone
01 - Association Ain'Appui	<a href="#">Voir la plaquette 01</a>		04 74 22 04 31
03 - DAC Allier	<a href="#">Voir la plaquette 03</a>	<a href="mailto:dac03contact@gmail.com">dac03contact@gmail.com</a>	04 70 47 44 51
07 - DAC Ardèche	<a href="#">Voir la plaquette 07</a>	<a href="mailto:contact@dacardeche.fr">contact@dacardeche.fr</a>	04 75 81 63 10
15 - Appui Santé 15	<a href="#">Voir la plaquette 15</a>	<a href="mailto:contact@dac15.fr">contact@dac15.fr</a>	04 71 48 05 66
26 - Drôme coordination santé	<a href="#">Voir la plaquette 26</a>	<a href="mailto:coordination@dromesante.org">coordination@dromesante.org</a>	04 75 61 30 19
38 - Maison ressource santé en Isère	<a href="#">Voir la plaquette 38</a>		04 76 24 90 30
42 - DAC Loire	<a href="#">Voir la plaquette 42</a>		04 77 57 13 39
43 - DAC Haute-Loire	<a href="#">Voir la plaquette 43</a>	<a href="mailto:contact@appuisante43.org">contact@appuisante43.org</a>	04 71 04 73 20
63 - DAC' 63	<a href="#">Voir la plaquette 63</a>	<a href="mailto:contact@dac63.fr">contact@dac63.fr</a>	04 73 709 709
69 - DAC Métropole de Lyon	<a href="#">Voir la plaquette M.L</a>	<a href="mailto:dac@grandlyon.com">dac@grandlyon.com</a>	04 81 91 20 00
69 - DAC Rhône		<a href="mailto:contact@dac69.fr">contact@dac69.fr</a>	04 78 76 58 40
73 - Maison des réseaux de santé de Savoie	<a href="#">Voir la plaquette 73</a>	<a href="mailto:info@mrss.fr">info@mrss.fr</a>	04 79 62 29 69
74 - DAC 74, association ACCCES	<a href="#">Voir la plaquette 74</a>	<a href="mailto:secretariat@dac74.fr">secretariat@dac74.fr</a>	04 80 95 50 55

## Pour en savoir +

- > [Portail d'accompagnement des professionnels de santé \(PAPS\) Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- > [Site internet du ministère de la santé et de la prévention](#)

### Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication  
Service presse : 04 27 86 55 55  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
241 rue Garibaldi  
CS 93 383  
Lyon cedex 03